834BLV ÉPOXY RETARDATEUR DE FLAMME (PARTIE B)

MG Chemicals Ltd - FRA

Version Num: **A-1.00**
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: **14/06/2023**
Date de révision: **15/06/2023**
L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	834BLV ÉPOXY RETARDATEUR DE FLAMME (PARTIE B)
Synonymes	834BLV-450ML, 834BLV-3L, 834BLV-60L
Nom d'expédition	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (contient trientine); AMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (contient trientine)
Autres moyens d'identification	834BLV14062023 | UFI:50R0-H0MJ-A00Q-PMMQ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	**MG Chemicals Ltd - FRA**	**MG Chemicals (Head office)**	**MG Chemicals (Head office)**
Adresse	Level 2, Vision Exchange Building, Territorials Street, Zone 1, Central Business District Birkirkara CBD 1070 Malta	1210 Corporate Drive Ontario L7L 5R6 Canada	1210 Corporate Drive Ontario L7L 5R6 Canada
Téléphone	Pas Disponible	+(1) 800-340-0772	+(1) 800-340-0772
Fax	Pas Disponible	+(1) 800-340-0773	+(1) 800-340-0773
Site Internet	Pas Disponible	www.mgchemicals.com	www.mgchemicals.com
Courriel	sales@mgchemicals.com	Info@mgchemicals.com	Info@mgchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	**Verisk 3E (Code d'accès: 335388)**
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+(1) 760 476 3961
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H314 - Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1C, H411 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1
Légende:	*1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI*

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	**Danger**

Déclaration(s) sur les risques

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclaration(s) supplémentaires

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Déclarations de Sécurité: Prévention

P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Déclarations de Sécurité: Réponse

P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

2.3. Autres dangers

L'ingestion peut provoquer d'importants dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gènes pour le système respiratoire*.

Effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes.e*.

Peut affecter la fertilité*.

Les vapeurs causent des vertiges et des somnolences*.

Substance PBT/vPvB ≥ 0,1 % = aucune

Substance perturbatrice endocrinienne ≥ 0,1 % = aucune

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 68082-29-1 2.500-191-5 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	40	Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Toxicité aiguë (par voie orale) et toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Sensibilisation respiratoire, catégories de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2; H302+H332, H315, H318, H317, H334, H411 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 21645-51-2 2.244-492-7 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	23	ALUMINIUM HYDROXIDE	Sans Objet	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 68333-79-9 2.269-789-9 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	16	POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H413 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 112-24-3 2.203-950-6 3.612-059-00-5 4.Pas Disponible	4	trientine	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1B, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3; H312, H314, H317, H412 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 112-57-2 2.203-986-2 3.612-060-00-0 4.Pas Disponible	2	3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine	Sans Objet	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 108-65-6 2.203-603-9 3.603-064-00-3|607-195-00-7|603-106-00-0 4.Pas Disponible	0.9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle * -	Liquides inflammables, catégorie de danger 3; H226 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 1333-86-4 2.215-609-9|422-130-0|435-640-3 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	0.8	CHARBON DE BOIS	Cancérogénicité, catégorie de danger 2; H351 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 8052-41-3. 2.265-149-8|232-489-3 3.649-422-00-2|649-345-00-4 4.Pas Disponible	0.4	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Danger par aspiration, catégorie de danger 1; H226, H336, H304, EUH066 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 162627-21-6 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible	0.3	caprolactone, ethoxylated polyphosphates	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H318, H413 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
4.Pas Disponible					
1. 64742-95-6 2.265-199-0 3.649-356-00-4 4.Pas Disponible	0.1	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories de danger 1B, Cancérogénicité, catégories de danger 1B, Danger par aspiration, catégorie de danger 1; H340, H350, H304 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	*1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne*				

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau: Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible. Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses. Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Inhalation	En cas d'inhalation de vapeurs, d aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoir autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Une inhalation de vapeur ou aérosols (fumées) peut provoquer un œdème pulmonaire. Les substances corrosives peuvent causer un dommage au poumon (e.g. œdème pulmonaire, fluide dans les poumons). Comme cette réaction peut être retardée jusqu'à 25 heures après l'exposition, les individus exposés nécessitent un repos complet (de préférence dans une position semi-allongée) et doivent être maintenus sous observation médicale même si aucun symptôme ne s'est (encore) manifesté. Précédant une des ces manifestations, l'administration d'un spray contenant un dérivé de dexaméthasone ou de beclométhasone peut être envisagée. Ceci doit absolument être confié à un docteur ou une personne autorisée par lui/elle. (ICSC13719)
Ingestion	Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur. Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire. NE PAS faire vomir. Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. Surveiller le patient avec attention. Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente. Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gène. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des expositions aiguës ou répétées de courte durée au distillas de pétrole ou aux hydrocarbures liés:

La menace principale pour la vie, d une ingestion de distillas de pétrole purs et/ou une inhalation, est une défaillance respiratoire.

Les patients devraient être rapidement évalués pour des signes de détresse respiratoire (e.g. cyanose, tachypnée, rétraction intercostale, obnubilation) et approvisionnés en oxygène. Les patients avec des volumes courants inadéquats ou de faibles gaz dans le sang (pO2 50 mm Hg) devraient être intubés.

Une arythmie complique certaines ingestion d hydrocarbures et/ou l inhalation et des preuves par électrocardiographe d un dommage du myocarde ont été rapportée, des lignes intraveineuses et des surveillances cardiaques devraient être établies chez les patients objectivement atteints. Les poumons excrètent les solvants inhalés, ainsi une hyperventilation augmente les chances d élimination.

Un rayon-X des poumons devrait être réalisé immédiatement après une stabilisation de la respiration et de la circulation afin de renseigner une aspiration et détecter la présence d un pneumothorax.

De L épinéphrine (adrénaline) n est pas recommandée pour le traitement des spasmes des bronches en raison du potentiel de la sensibilité myocardite aux catécholamines.

Les broncho-dilatateurs cardio-sélectifs inhalés (e.g. Alupent, Salbutamol) sont les agents préférés, avec l aminophylline en second choix.

Un lavage est indiqué chez les patients qui nécessitent une décontamination, s assurer de l utilisation d un tube endotrachéal à ballonnet chez les patients adultes.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

Traiter symptomatiquement.

La manifestation de la toxicité de l'aluminium inclut une hypercalcémie, une anémie, une ostéodisplasie réfractaire à la vitamine D et une encéphalopathie progressive (mélange de dysarthrie-apraxie du discours, tremblotements, myoclonie, démence, défaillances d'accommodation). Des douleurs aux os, des fractures pathologiques et une myopathie de proximité peuvent survenir.
Les symptômes se développent habituellement insidieusement durant plusieurs mois ou année (chez les patients à défaillance rénale chronique) à moins que les doses d'aluminium dans l'alimentation soient excessives.
Les niveaux de sérum d'aluminium au-dessus de 60 ug/ml indiquent une absorption augmentée. La toxicité potentielle au-dessus de 100 ug/ml et mes symptômes cliniques sont présents quand les niveaux dépassent 200 ug/ml.
La déféroxamine a été utilisée pour traiter les encéphalopathies dialyses et les ostéomalacies. Le CaNa2EDTA est moins efficace chez les aluminiums chélateurs.
[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]
Pour des expositions aux composés d'ammonium quaternaire;
Pour une ingestion de solutions concentrées (10% ou plus) ; avaler rapidement une grande quantité de lait, de blanc d'œuf / solution de gélatine. Si non disponible, une dose de charbon activé peut être utile. Eviter l'alcool. En raison de dommage aux muqueuses, éviter un lavage gastrique et les drogues émétiques.
Pour des solutions diluées (2% ou moins) ; si un petit ou aucun vomissement de survient spontanément, administrer du sirop d'Ipecac ou réaliser un lavage gastrique.
Si l'hypotension devient sévère, mettre en place des mesures contre un choc circulatoire.
Si la respiration devient difficile, administrer de l'oxygène et aider la respiration mécaniquement. Les voies otopharyngales peuvent être intubées en l'absence de réflexe laryngé. Un œdème épiglottique ou laryngale peut nécessiter une trachéotomie.
Des convulsions persistantes peuvent être contrôlées par une délicate injection intraveineuse de diazépam ou de drogues barbituriques à action rapide.
[Gosselin etal, Clinical Toxicology of Commercial Products]
En cas d'exposition grave ou souvent répétée à des matériaux contenant de fortes doses d'alcalin :
Les problèmes respiratoires sont rares mais se produisent parfois à cause d'un œdème des tissus mous. Sauf si une intubation endotrachéale peut avoir lieu avec une vision directe, la cricothyroïdotomie ou la trachéotomie doivent être envisagées. L'oxygène est administré comme prescrit.
La présence de choc suggère une perforation et requiert une voie intraveineuse et l'administration de liquides.
Les dommages dus aux alcalins corrosifs ont lieu par nécrose liquéfactionnaire là où la saponification des graisses et la solubilisation des protéines permet une pénétration profonde dans le tissu. Les alcalins continuent de nuire après l'exposition.
INGESTION:
Le lait et l'eau sont les meilleurs diluants L'adulte ne peut boire que des verres d'eau.
Les agents neutralisants ne doivent jamais être administrés car la réaction exothermique peut faire des dégâts.
* La catharsis et l'emesis sont tout à fait contre-indiquées
* Le charbon actif n'absorbe pas l'alcalin.
* Un lavement gastrique ne doit pas être entrepris.
Les soins sont :
Supprimez l'alimentation par voie orale au début.
Si l'endoscopie confirme la blessure transmucosale, commencez la prise de stéroïdes seulement dans les premières 48 heures.
Evaluez avec précision la taille de la nécrose tissulaire avant d'envisager le recours à l'intervention chirurgicale. d. Les patients doivent être encouragés à rechercher des soins médicaux dès qu'ils ont des difficultés pour avaler. (dysphagie)
PEAU ET YEUX :
La blessure doit être irriguée pendant 0-0 minutes.
Les blessures aux yeux requièrent de la saline.
[Ellenhorn Barceloux: Medical Toxicology]

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse.
Poudre chimique sèche.
BCF (lorsque le règlement le permet).
Dioxyde de carbone.
Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter une protection complète du corps avec un appareil respiratoire. Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. Utiliser les procédures de lutte incendie adaptées aux lieux environnants. Ne pas approcher des containers suspectés être chauds. Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage.
Risque D'Incendie/Explosion	Combustible. Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO2) oxydes d'azote (NOx) oxydes de phosphore (POx) oxydes de métal d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Lorsque la poussière d'oxyde d'aluminium est dispersée dans l'air, les pompiers doivent porter une protection contre l'inhalation de particules de poussière, qui peuvent également contenir des substances dangereuses du feu absorbées par les particules d'alumine. Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures

Risque environnemental - contient des éclaboussures.

Les canalisations des zones de stockage ou d'utilisation doivent comporter des bassins de rétention pour les ajustements de pH et la dilution des déversements avant l'évacuation ou l'élimination du produit.

Vérifier régulièrement la présence de déversements et fuites.

Nettoyez tout de suite tous les écoulements.

Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.

Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.

Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite.

Essuyez.

Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé.

Eclaboussures Majeures

Risque environnemental - contient des éclaboussures.
Classe des produits chimiques : bases
Pour une libération sur le sol : sorbants recommandés listés dans l ordre de priorité.

TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS

LIBERATIONS DANS LE SOL - FAIBLE

Polymère réticulé - particule	1	Avec une pelle	Avec un pelle	R, W, SS
Polymère réticulé - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT
Argile sorbant - particule	2	Avec une pelle	Avec une fourche	R, I, P
Verre-mousse - coussin	2	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT
Minéral expansés - particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, W, P, DGC
Verre-mousse - particule	4	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, P, DGC

LIBERATIONS DANS LE SOL - MOYENNE

Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS
Argile sorbant - particule	2	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, P
Minéral expansé - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC
Polymère réticulé - coussin	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, DGC, RT
Verre-mousse - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, P, DGC
Verre-mousse – coussin	4	Au lancer	Tracto-pelle	R, P, DGC, RT

Légende
DGC : Pas efficace quand la surface du sol est dense
R : Non réutilisable
I : Non incinérable
P : Efficacité réduite en cas de pluie
RT :Non efficace quand le terrain est accidenté
SS : A ne pas utiliser dans les sites environnementaux sensibles
W : Efficacité réduite en cas de vent
Référence : Sorbents for Liquid Hazardous Substance Cleanup and Control;
R.W Melvold et al: Pollution Technology Review No. 150: Noyes Data Corporation 1988

Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.

Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.

Porter une protection complète du corps avec un appareil respiratoire.

Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.

Envisager une évacuation (ou protéger les lieux).

Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.

Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.

Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. Neutraliser/décontaminer les résidus.

Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.

Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains.

Après les opérations de nettoyage, décontaminer et blanchir tous les vêtements de protection et les équipements avant le stockage et la réutilisation.

Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	Eviter tout contact personnel, incluant l'inhalation. Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition. Utiliser une zone bien ventilée. **ATTENTION:** Pur éviter toute réaction violente, **TOUJOURS** ajouter le produit à l'eau et **JAMAIS** l'eau au produit. Eviter de fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Eviter tout contact avec des matériaux incompatibles. Durant la manipulation, **NE PAS** manger, boire, ni fumer. Conserver les containers fermés de manière sécurisée s'ils ne sont pas manipulés. Eviter les dommages physiques aux containers. Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. Blanchir les vêtements contaminés avant un nouvel usage. Utiliser les procédures de travail adaptées. Suivre les recommandations de transport et de manipulation du fabricant. L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée face aux standards d'exposition pour assurer que des conditions de travail sûres soient maintenues. **NE PAS** permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	Stockez-le dans son récipient d'origine. Maintenez les récipients bien scellés. Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments. Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite. Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant. **NE PAS** conserver près de acides, ni des agents oxydants. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source de chaleur ou d allumage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	NE PAS utiliser de containers en aluminium galvanisés ou plaqués. Boîte métallique doublée, seau / boîte métallique doublée. Tambour en polyliner. Emballage tel que recommandé par le fabricant. Vérifiez que tous les conteneurs sont clairement étiquetés et exempts de fuites Pour les matériaux à faible viscosité et les solides: Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. Dans les cas ou une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis. Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C) et les solides (entre 15 C deg et 40 deg C) Emballages possédant un chapeau démontable; Conserves avec une fermeture à friction et Cartouches et tubes à faible pression devraient être utilisés - Dans le cas ou une combinaison d'emballage est utilisée, avec les emballages internes en verres, en porcelaine ou en grès, il doit y avoir suffisamment de produit inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes à moins que l'emballage externe soit une boite en plastique moulé à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique.
Incompatibilite de Stockage	Pour les alumines (oxyde d'aluminium): Incompatible avec le caoutchouc chloré chaud. En présence de chlore, le trifluorure peut réagir violemment et s'enflammer. -Peut déclencher une polymérisation explosive d'oxydes d'oléfines, y compris l'oxyde d'éthylène. -Produit une réaction exothermique au-dessus de 200 ° C avec des halocarbures et une réaction exothermique à température ambiante avec des halocarbures en présence d'autres métaux. -Produit une réaction exothermique avec le difluorure d'oxygène. -Peut former un mélange explosif avec le difluorure d'oxygène. -Forme des mélanges explosifs avec du nitrate de sodium. -Réagit vigoureusement avec l'acétate de vinyle. L'oxyde d'aluminium est une substance amphotère, ce qui signifie qu'il peut réagir à la fois avec des acides et des bases, tels que l'acide fluorhydrique et l'hydroxyde de sodium, agissant comme un acide avec une base et une base avec un acide, neutralisant l'autre et produisant un sel. Des réactions vigoureuses, quelquefois aboutissant à des explosions, peuvent résulter d'un contact entre les anneaux aromatiques et les agents oxydants. Les aromatiques peuvent réagir exothermiquement avec les bases et avec les composés diazo. Eviter les acides forts et les bases fortes. Les phosphates sont incompatibles avec les agents oxydants et réducteurs. Les phosphates sont susceptibles de former des gaz de phosphine inflammables et fortement toxiques en présence de forts agents réducteurs tels que les hydrures. Une oxydation partielle des phosphates par des agents oxydants peut engendrer une libération d'oxydes de phosphore toxiques. Eviter le contact avec le cuivre, l'aluminium et leurs alliages. Les amines sont incompatibles avec les isocyanates, les organiques halogénés, les peroxydes, les phénols (acides), les époxydes, les anhydrides et les hydracides. I ncompatible avec les agents réducteurs forts tels que les hydrides en raison de la libération de gaz inflammables.

Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008	E2 : Dangereux pour le milieu aquatique dans la catégorie chronique 2
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	E2 Exigences de niveau inférieur/supérieur : 200/500

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	cutanée 1.1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 3.9 mg/m³ (Systémique, chronique) *cutanée 0.56 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 0.97 mg/m³ (Systémique, chronique) ** *Oral 0.56 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **	0.004 mg/L (L'eau (douce)) 0 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.043 mg/L (Eau (Marine)) 434.02 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 43.4 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 86.78 mg/kg soil dw (sol) 3.84 mg/L (STP)
ALUMINIUM HYDROXIDE	cutanée 4.063 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 10.76 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 10.76 mg/m³ (Locale, chronique) *Oral 4.74 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **	Pas Disponible
POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM	inhalation 18.06 mg/m³ (Systémique, chronique) *inhalation 4.45 mg/m³ (Systémique, chronique) ** *Oral 1.28 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	cutanée 183 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 275 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 553.5 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 550 mg/m³ (Local, aiguë) *cutanée 78 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 33 mg/m³ (Systémique, chronique) ** *Oral 33 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 33 mg/m³ (Locale, chronique) **	0.635 mg/L (L'eau (douce)) 0.064 mg/L (Eau - libération intermittente) 6.35 mg/L (Eau (Marine)) 3.29 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.329 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.29 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP)
CHARBON DE BOIS	inhalation 1 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 0.5 mg/m³ (Locale, chronique) *inhalation 0.06 mg/m³ (Systémique, chronique) **	1 mg/L (L'eau (douce)) 0.1 mg/L (Eau - libération intermittente) 10 mg/L (Eau (Marine))
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	cutanée 80 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 44 mg/m³ (Systémique, chronique) cutanée 7.56 mg/cm² (Locale, chronique) inhalation 44 mg/m³ (Locale, chronique) cutanée 30 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) inhalation 55 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 55 mg/m³ (Local, aiguë) *cutanée 40 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 22 mg/m³ (Systémique, chronique) ** *Oral 10.56 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *cutanée 3.78 mg/cm² (Locale, chronique) ** *inhalation 22 mg/m³ (Locale, chronique) ** *cutanée 60 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) ** *inhalation 55 mg/m³ (Systémique aiguë) ** *Oral 50 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) ** *inhalation 55 mg/m³ (Local, aiguë) **	0.14 mg/L (L'eau (douce)) 0.35 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.014 mg/L (Eau (Marine)) 1.14 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.14 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	inhalation 837.5 mg/m³ (Locale, chronique) inhalation 1 286.4 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 1 066.67 mg/m³ (Local, aiguë) *inhalation 178.57 mg/m³ (Locale, chronique) ** *inhalation 1 152 mg/m³ (Systémique aiguë) ** *inhalation 640 mg/m³ (Local, aiguë) **	Pas Disponible

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	ALUMINIUM HYDROXIDE	Poussières totales (locaux à pollution spécifique)	7 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Cette concentration est réglementaire en application de l'article R. 4222-10 du Code du travail, elle s'applique à l'intérieur des locaux à pollution spécifique. A compter du 1 juillet 2023 cette valeur passe à 4 mg/m3.
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	ALUMINIUM HYDROXIDE	Aluminium (fumées de soudage)	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Methoxypropyl-2-acetate	50 ppm / 275 mg/m3	550 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Skin
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Methoxypropan-2-ol	100 ppm / 375 mg/m3	568 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Skin
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	50 ppm / 275 mg/m3	550 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Méthoxy-2-propanol	50 ppm / 188 mg/m3	375 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	CHARBON DE BOIS	Noir de carbone	3.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	Huiles minérales qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs de combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Cette entrée ne comporte pas de VLEP mais seulement une mention peau Les travaux entraînant une exposition cutanée à des huiles minérales qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs à combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur sont considérés comme cancérogènes (arrêté du 26 octobre 2020 modifié).
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)	1000 mg/m3	1500 mg/m3	Pas Disponible	Les VLEP fixées pour des hydrocarbures spécifiques restent valable simultanément. Une valeur d'objectif de 500 mg/m3 avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été Ces fractions d'hydrocarbure sont classées C1A et M1B sauf si elles contiennent moins de 0,1 % en poids de benzène

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
ALUMINIUM HYDROXIDE	8.7 mg/m3	73 mg/m3	440 mg/m3
trientine	3 ppm	14 ppm	83 ppm
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine	15 mg/m3	130 mg/m3	790 mg/m3
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	100 ppm	160 ppm	660 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
CHARBON DE BOIS	9 mg/m3	99 mg/m3	590 mg/m3
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un	300 mg/m3	1,800 mg/m3	29500** mg/m3

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]			
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	1,200 mg/m3	6,700 mg/m3	40,000 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Pas Disponible	Pas Disponible
ALUMINIUM HYDROXIDE	Pas Disponible	Pas Disponible
POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM	Pas Disponible	Pas Disponible
trientine	Pas Disponible	Pas Disponible
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine	Pas Disponible	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible	Pas Disponible
CHARBON DE BOIS	1,750 mg/m3	Pas Disponible
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	20,000 mg/m3	Pas Disponible
caprolactone, ethoxylated polyphosphates	Pas Disponible	Pas Disponible
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Pas Disponible	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	E	≤ 0.1 ppm
trientine	E	≤ 0.1 ppm
caprolactone, ethoxylated polyphosphates	C	> 1 to ≤ 10 parts per million (ppm)
Notes:	*bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.*	

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

ATTENTION : Cette substance est classée par le NOHSC comme Catégorie 2 Cancérigène Humain Probable.
Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques. Les ORGS représentent une moyenne dur une période 8 heures à moins qu'il ne soit spécifié quelque chose d'autre.
CR = Rsique de cancer/10000 ; UF = Facteur d'Incertitude :
TLV supposé être adéquat pour protéger une santé reproductive :
LOD : Limite de détection
Les finalités toxiques ont également été identifiées comme :
D = Développement ; R = Reproductif ; TC = Cancérigène traversant le placenta.
Jankovic J., Drake F.: A Screening Method for Occupational Reproductive American Industrial Hygiene Association Journal 57: 641-649 (1996)
Des adducts d'amine ont une volatilité bien réduite et sont moins irritants pour la peau et les yeux que les durcisseurs d'amines. Toutefois, les adducts d'amine commerciaux peuvent contenir un pourcentage d'amine non-réagi et tout contact inutile devrait être évité.
Les durcisseurs polyamide ont une volatilité et une toxicité bien réduites et sont bien moins irritants pour la peau et les yeux que les durcisseurs d'amide. Toutefois, les polyamides commerciaux peuvent contenir un pourcentage de résidu d'amide non-réagi et tout contact inutile devrait être évité.
Le TLV est basé sur des expositions au chlorure d'aluminium et la quantité d'acide hydrolysé et du TLV de l'acide correspondant pour fournir lez même degrés d'indépendance à partir d'une irritation. Les ouvriers chroniquement exposés aux fumées et poussières d'aluminium ont développé des réactions pulmonaires sévères incluant fibrose, emphysème et pneumothorax. Une plus rare encéphalopathie a également été décrite.
Les individus exposés **NE SONT RAISONNABLEMENT PAS** supposés comme étant avertis, par l'odeur, que le Standard d'Exposition est dépassé.
Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est déterminé pour tomber soit en Classe C, D ou E.
Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est défini comme :
OSF = Exposition standard (TWA) ppm / Valeur Odorante Seuil (OTV) ppm
Classification en Classes comme suit :

Classe	OSF	Description
A	550	Plus de 90% des individus exposés sont avertis par l'odeur que le Standard d'Exposition (TLV-TWA par exemple) a été atteint, même si distrait par des activités professionnelles.
B	26-550	Même chose pour 50-90% des personnes distraites.
C	1-26	Même chose pour moins de 50% des personnes étant distraites
D	0.18-1	10-50% des personnes averties comme étant testées perçoivent par l'odeur que le Standard d'Exposition a été atteint.
E	<0.18	

NOTE P: La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs n° 200-753-7). Si la substance est classée comme cancérogène, la note E s'applique également. Si la substance n est pas classée comme cancérogène, les phrases S (2-)23-24-62 doivent au moins s appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe VI.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales.
Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations.
Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vélocité de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

Type de Contanimant :	Vitesse de l'air :
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce
2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : des contaminateurs à forte toxicité
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif
4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement

	Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage.	Lunettes de protection chimique. Protection faciale complète. **NE PAS** porter de lentilles de contact. Les lentilles de contact posent un risque particulier ; les lentilles souples absorbent les irritants et toutes les lentilles les concentrent.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Des gants en PVC remontant jusqu'au coude. Lors de la manipulation de liquides corrosifs, porter un pantalon ou un cache au dessus des bottes afin d'éviter les éclaboussures d'y entrer. **NOTE:** Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application. La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final. L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace.Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent: Fréquence et la durée de contact, La résistance chimique du matériau du gant, L'épaisseur du gant et dextérité Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national). En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme. Les gants contaminés doivent être remplacés. Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit: Excellente lorsque le temps de pénétration> 480 min Bonne lorsque le temps de pénétration> 20 min Juste quand le temps de pénétration <20 min Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple: · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés. · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. Durant la manipulation des résines d'époxy de niveau liquide, porter des gants de protection chimique (e.g. nitrile ou caoutchouc nitrile-butatoluène), des bottes et des tabliers. **NE PAS** utiliser de coton ou de cuir (qui absorbe et concentre la résine), du chlorure de polyvinyle, des gants en caoutchouc ou polyéthylène (qui absorbent la résine). **NE PAS** utiliser de crèmes barrières contenant des graisses émulsifiantes et des d'huiles car elles peuvent absorber la résine, des crèmes à base de silicium devraient être vérifiées avant leurs utilisations.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	· Combinaisons intégrales. · Tablier en PVC. · Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition grave. · Douche oculaire. · Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité. Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistant aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:
"Forsberg Clothing Performance Index".
L(Les)'effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.
834BLV FLAME RETARDANT EPOXY (PART B)

Matériel	CPI
BUTYL	A
NEOPRENE	A
VITON	A
NATURAL RUBBER	C
NITRILE	C
PE/EVAL/PE	C

* CPI - Index de Performance Chemwatch
A: Meilleure Sélection
B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.
C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.
REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -
* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

Protection respiratoire

Filtre de type AK-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.
Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	AK-AUS P2	-	AK-PAPR-AUS P2
50 x ES	-	AK-AUS P2	-
100 x ES	-	AK-2 P2	AK-PAPR-2 P2 ^

^ - Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des maques à cartouches est considérée comme appropriée.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Black

État Physique	liquide	**Densité relative (l'eau = 1)**	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	**Coefficient de partition n-octanol / eau**	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	**Température d'auto-allumage (°C)**	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	**Température de décomposition**	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	**Viscosité (cSt)**	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	110	**Poids Moléculaire (g/mol)**	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	**Propriétés explosives**	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	**Propriétés oxydantes**	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	6.62	**La tension de surface (dyn/cm or mN/m)**	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1.17	**Composé volatile (%vol)**	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	**Groupe du Gaz**	Pas Disponible
Hydrosolubilité	non disponible	**pH en solution (1%)**	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	1.30	**Composés organiques volatils g/L**	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	**Caractéristiques nanométrique particules**	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. L'inhalation de bases corrosives peut irriter les voies respiratoires. Des symptômes incluant toux, suffocation, douleur et dommages aux muqueuses. Dans les cas graves, des tuméfactions des poumons peuvent apparaître, quelquefois après un délais de quelques heures à quelques jours. Il peut se produire une faible pression artérielle, une faiblesse et un pouls rapide, et sons craquetant. L'inhalation de vapeurs d'amines peut causer une irritation des muqueuses du nez et de la gorge, et une irritation des poumons avec des détresses respiratoires et de la toux. Des gonflements et inflammations du système respiratoire sont observées dans les cas graves ; avec des maux de tête, nausées, faiblesses, et anxiétés. Ils peut également survenir un cornage. L'inhalation de durcisseurs d'amine de résine d'époxyde (comprenant les polyamines et les additifs d'amines) peut provoquer des spasmes des bronches et des périodes de toux durant plusieurs jours après l'arrêt de l'exposition. Même de faibles traces de ces vapeurs peuvent déclencher une réaction intense chez les personnes présentant un "asthme aux amines". La littérature contient plusieurs exemples d'intoxication systémiques après l'utilisation d'amines dans les systèmes de résines d'époxyde. Le produit **N'A PAS** été classé par les directives CE ou d'autres systèmes de classification comme "nocif par inhalation". La raison en est le manque de preuves corroborantes au niveau animal et humain. Dans l'absence de telles preuves, une attention doit néanmoins être portée pour s'assurer que les expositions sont maintenues à un minimum et que des mesures de contrôles adaptées sont utilisées dans un cadre professionnel pour contrôler les vapeurs, fumées et aérosols. Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthétiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience. Les empoisonnements graves peuvent engendrer des dépressions respiratoires et peuvent être fatals. inhalation de vapeurs provenant des instruments de traitement
Ingestion	Une ingestion des corrosifs alcalins peut produire des brûlures autour de la bouche, des ulcères et des tuméfactions des muqueuses, une production importante de salive, avec une inaptitude à parler ou à avaler. Les œsophages et l'estomac peuvent endurer des douleurs de brûlures, des vomissements et des diarrhées peuvent s'ensuivre. Des tuméfactions peuvent engendrer des détresses respiratoires et une asphyxie ; un choc peut avoir lieu. Un rétrécissement des œsophages, de l'estomac ou des valvules stomacales peut se produire immédiatement ou après un long délais (semaines ou années). Les expositions importantes peuvent perforer les œsophages ou l'estomac, conduisant à des infections de la poitrine ou de la cavité abdominale, avec de faibles douleurs de poitrine, des raideurs abdominales et de la fièvre. Tout ceci pouvant engendrer la mort. Une ingestion d'agents d'amine d'époxy-curing (durcisseurs) peut causer une douleur abdominale importante, une nausée, un vomissement et une diarrhée. Le vomit peut contenir du sang et des muqueuses. Si la mort ne survient pas dans les 24 heures, il peut se produire une amélioration chez les patients pour 2-4 jours uniquement, suivi ensuite par un soudain retour de la douleur abdominale, une forte rigidité abdominale ou une hypotension; cela indique que des dommages corrosifs à retardement au niveau gastriques ou au niveau des œsophages ont eu lieu. Les amines sans cycle de benzène sont absorbées au travers de l'intestin si avalées. Une action corrosive peut causer des dommages tout au long du système gastro-intestinal. Elles sont éliminées par le foie, les reins et les muqueuses intestinales par une décomposition des enzymes. Les réponses toxiques et aigus à l'aluminium sont observées avec les formes les plus solubles. Le produit **N'A PAS ETE** classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis. Comme l'absorption des phosphates par l'intestin est faible, un empoisonnement par cette voie est peu probable. Les effets peuvent inclure des vomissements, une fatigue, de la fièvre, une diarrhée, une faible pression artérielle, une pouls lent, une cyanose, des spasmes des poignets, un coma et des spasmes sévères du corps.
Contact avec la peau	Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions. Les vapeurs volatiles d'amines produisent des irritations et inflammations de la peau. Un contact direct peut causer des brûlures. Elles peuvent être absorbées à travers la peau et causer les même effets que lors d'une ingestion, provoquant le décès. La peau peut présenter des blancheurs, des rougeurs et des papule urticarienne. Les surfactants cationiques peuvent causer des irritations de la peau et, en de forte concentration, des brûlures caustiques. Les agents aminés d'époxy-curatif (durcisseurs) peuvent provoquer en premier lieu des irritations de la peau et des dermatoses d'hypersensibilité chez les individus prédisposés. Les réactions cutanées comprennent des démangeaisons intolérables et d'important boursouflements du visage. Des ampoules, avec suintements importants de liquide et des croûtes et écailles peuvent également apparaître. Les personnes présentant des «dermatoses aux amines» peuvent encourir des réactions dramatique si elles sont exposées de nouveau à

	de faibles quantités. Les personnes fortement sensibles peuvent même réagir aux résines originales contenant de faibles quantités de durcisseurs d'amines n'ayant pas réagit. De faibles quantités d'amines volatiles peuvent accélérer les symptômes dermatologiques chez les individus sensibles. Des expositions prolongées ou répétées peuvent produire une nécrose des tissus. Le contact de la peau avec des alcalins corrosifs peut engendrer de fortes douleurs et des brûlures; des tâches brunes peuvent apparaître. La zone atteinte peut être nécrosée, douce ou gélatineuse au toucher. La destruction des tissus peut être profonde. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.
Yeux	Le contact direct avec un alcalin corrosif peut engendrer une douleur et des brûlures. Un œdème, la destruction de l'épithélium, une opacification de la cornée et une irrite peuvent se produire. Les fumées des amines volatiles entraînent des irritations de l'œil, des larmoiements, des conjonctivites et des œdèmes mineurs transitoires qui créent des halos autour des lumières (glaucopsie). Cette conséquence disparaît d'elle même quelques heures après la fin de l'exposition et n'entraînent pas de répercussions physiologiques Bien que l'œil n'est pas abîmé, la glaucopsie prédispose un individu à des accidents physiques et réduit ses capacités lorsqu'il doit conduire un véhicule par exemple. Un contact direct et local avec un liquide peut endommager l'œil de manière permanente dans le cas d'un poids moléculaire faible. Il existe des preuves limitées, ou l'expérience pratique suggère, que le matériau peut provoquer une irritation oculaire chez un nombre substantiel d'individus et / ou qu'il devrait produire des lésions oculaires importantes qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation dans l'œil (s) de animaux de laboratoire. Un contact oculaire répété ou prolongé peut provoquer une inflammation caractérisée par une rougeur temporaire (semblable à un coup de vent) de la conjonctive (conjonctivite); une altération temporaire de la vision et / ou d'autres lésions / ulcérations oculaires transitoires peuvent survenir.
Chronique	Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante Une exposition répétée ou prolongée à des corrosifs peut engendrer une érosion des dents, des variations ulcératives et inflammatoires dans la bouche et une nécrose (rarement) de la mâchoire. Une irritation des bronches, avec de la toux, et de fréquentes attaques d une broncho-pneumonie peut s ensuivre. Des perturbations gastro-intestinales peuvent également survenir. Des expositions chroniques peuvent engendrer une dermite et/ou une conjonctivite. Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques. Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques. L'imidazole est relié de manière structurelle, et a été utilisé pour contrecarrer les effets de l'histamine. Les imidazoles ont été rapportées comme perturbant la fertilité mâle, au travers de la perturbation du fonctionnement des testicules. Une exposition à de larges doses d'aluminium à été mise en rapport avec la maladie dégénérative du cerveau : la maladie d'Alzheimer. Un contact cutané prolongé ou répété peut également causer un dégraissage, suivi d un assèchement, de gerçures et d une inflammation de la peau.

834BLV FLAME RETARDANT EPOXY (PART B)

TOXICITÉ	IRRITATION
Pas Disponible	Pas Disponible

Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg[1]	Pas Disponible
Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg[1]	

ALUMINIUM HYDROXIDE

TOXICITÉ	IRRITATION
Inhalation(Rat) LC50; >2.3 mg/l4h[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]

POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermiquel (lapin) LD50: >3160 mg/kg[2]	Pas Disponible
Inhalation(Rat) LC50; >4.85 mg/l4h[1]	
Oral(Rat) LD50; >=300<=2000 mg/kg[1]	

trientine

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermiquel (lapin) LD50: 805 mg/kg[2]	Eye (rabbit):20 mg/24 h - moderate
Oral(Rat) LD50; 2500 mg/kg[2]	Eye (rabbit); 49 mg - SEVERE
	Skin (rabbit): 490 mg open SEVERE
	Skin (rabbit): 5 mg/24 SEVERE

3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermiquel (lapin) LD50: 660 mg/kg[2]	Eye (rabbit): 100 mg/24h moderate
Oral(Rat) LD50; 3990 mg/kg[2]	Eye (rabbit): 5 mg moderate
	Skin (rabbit): 495 mg SEVERE
	Skin (rabbit): 5 mg/24h SEVERE

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg[1]	Eye (rabbit) 230 mg mild
Oral(Rat) LD50; 3739 mg/kg[2]	Eye (rabbit) 500 mg/24 h. - mild
	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
	Skin (rabbit) 500 mg open - mild
	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]

CHARBON DE BOIS

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermiquel (lapin) LD50: >3000 mg/kg[1]	Eye (hmn) 470 ppm/15m irrit.
Inhalation(Rat) LC50; >5.5 mg/l4h[1]	Eye (rabbit) 500 mg/24h moderate
Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
	Peau: effet nocif observé (irritant)[1]
	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]

caprolactone, ethoxylated polyphosphates

TOXICITÉ	IRRITATION
Pas Disponible	Pas Disponible

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermiquel (lapin) LD50: >1900 mg/kg[1]	Peau: effet nocif observé (irritant)[1]
Inhalation(Rat) LC50; >4.42 mg/L4h[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
Oral(Rat) LD50; >4500 mg/kg[1]	

Légende: *1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques*

DIMÈRES D'ACIDES GRAS EN C18 INSATURÉS, POLYMÉRISÉS AVEC DES ACIDES GRAS DE TALLÖL ET LA N,N'-BIS(2-AMINOÉTHYL)ÉTHANE-1,2-DIAMINE

Une attention particulière est attirée sur la diathèse dite atopique qui se caractérise par une sensibilité accrue à la rhinite allergique, à l'asthme bronchique allergique et à l'eczéma atopique (neurodermatite) qui est associée à une augmentation de la synthèse des IgE.
Les alvéolites allergiques exogènes sont introduit principalement par des imuno-complexes allergènes spécifiques de type IgG ; les réactions à médiations cellulaires (lymphocytes T) peuvent être impliqués. Une telle allergie est de type retardataire de 4 heures par rapport au début de l'exposition.
De nombreuses études sur le potentiel de sensibilisation du coco-amide DEA indiquent que cet amide acide gras induit une dermatose de contact allergique et un certain nombre de rapports sur des tests de patchs pour allergie cutanée au coco-amide DEA ont été publiés. Ces tests indiquent que l'allergie au coco-amide DEA est de plus en plus commune.
Les alkanolamides sont fabriqués par condensation de diéthanolamine et de l'ester méthylique d'un acide gras à longue chaîne. Les alkanolamides sont susceptibles de former de la nitrosamine, ce qui constitue un problème de santé potentiel. Une contamination par nitrosamine est possible soit depuis une contamination pré-existante du diéthanolamine utilisé dans la production du coco-amide DEA, soit depuis la formation de nitrosamine par des agents de nitrosation dans des formules contenant du coco-amide DEA. Selon la Cosmetic Directive (2000), le coco-amide DEA ne doit pas être utilisé dans des produits

	contenant des agents de nitrosation en raison des risques de formation de N-nitrosamines. Dans les cosmétiques, le contenu maximal autorisé est de 5 % de dialkanolamides d'acide gras, et le contenu maximal en N-nitrosodialkanolamides est de 50 mg/kg. Le conservateur 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol est un agent de nitrosation reconnu pour les amines et amides secondaires et tertiaires. Des essais de modélisation ont indiqué que le 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol peut conduire à une N-nitrosation du diéthanolamine pour former un composé cancérigène, le N-nitrosodiéthanolamine, qui est un cancérigène puissant du foie chez les rats (IARC 1978). Plusieurs amides d'acide gras ont été testés lors d'essais de génotoxicité à court terme. Aucune indication d'un potentiel quelconque de création d'un dommage génétique n'a été observée. Le lauramide DEA a été testé lors d'essais de mutagénicité et n'a pas présenté d'activité mutagène sur des souches de salmonella typhimurium ou sur des cellules d'embryons de hamsters. Le coco-amide DEA n'a pas présenté de caractère mutagène sur les souches de salmonelle typhimurium lors de tests avec ou sans activation métabolique.
TRIENTINE	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Une exposition au produit pour des périodes prolongées peut provoquer des défauts physiques dans le développement de l'embryon (tératogenèse)
3,6,9-TRIAZAUNDÉCAMÉTHYLÈNEDIAMINE; TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE	Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE	Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.
CHARBON DE BOIS	AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.
DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROZÈNE - NON SPÉCIFIÉ; [COMBINAISON COMPLEXE D'HYDROCARBURES OBTENUE PAR TRAITEMENT À L'HYDROGÈNE D'UNE FRACTION PÉTROLIÈRE EN PRÉSENCE D'UN CATALYSEUR. SE COMPOSE D'HYDROCARBURES COMPORTANT MAJORITAIREMENT ENTRE 9 ET 16 ATOMES DE CARBONE (C9-C16) ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE 150 ET 290 OC (ENTRE 302 ET 554 OF).]	Pour le pétrole : Ce produit contient du benzène, qui peut causer la leucémie myéloïde aiguë, et le n-hexane, qui peut être métabolisé en composés qui sont toxiques pour le système nerveux. Ce produit contient du toluène, et des tests sur animaux semblent indiquer que des concentrations élevées de toluène conduisent à une perte d ouïe. Ce produit contient de l éthyle, du benzène et de la naphtalène, des substances à partir desquelles des tests sur animaux ont montré qu il existait des liens avec la formation de tumeurs. **Potentiel cancérigène :** Des tests sur animaux montrent que l inhalation de pétrole cause des tumeurs du foie et des reins : ces résultats ne sont toutefois pas considérés comme applicables chez l homme. **Potentiel mutagène :** La plupart des études concernant l essence ont obtenu des résultats négatifs quant à la mutagénicité, y compris toutes les études récentes sur des sujets humains vivants (tels que le personnel des stations à essence). **Reprotoxicité :** Les tests sur animaux montrent que des concentrations élevées de toluène (>0,1%) peuvent provoquer des effets sur le développement de l enfant, tels qu un poids réduit à la naissance et des risques de toxicité pour le système nerveux chez le fœtus. D'autres études n ont décelé aucun effet adverse sur le fœtus. **Effets sur la santé humaine :** Des contacts prolongés ou répétés peuvent causer un dégraissage de la peau qui peut conduire à une inflammation cutanée et rendre la peau plus vulnérable aux irritations et fragile à la pénétration par d autres substances. Des test sur animaux montrent que l exposition à l essence au cours de toute une vie peut causer le cancer du rein, mais l'applicabilité de ces résultats chez l homme reste discutable.
834BLV FLAME RETARDANT EPOXY (PART B) & TRIENTINE & 3,6,9-TRIAZAUNDÉCAMÉTHYLÈNEDIAMINE; TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE & SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), FRACTION AROMATIQUE LÉGÈRE; NAPHTA À BAS POINT D'ÉBULLITION - NON SPÉCIFIÉ; [COMBINAISON COMPLEXE D'HYDROCARBURES OBTENUE PAR DISTILLATION DE PRODUITS AROMATIQUES. SE COMPOSE PRINCIPALEMENT D'HYDROCARBURES COMPORTANT MAJORITAIREMENT ENTRE 8 ET 10 ATOMES DE CARBONE (C8-C10) ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE 135 ET 210 OC (ENTRE 275 ET 410O F).]	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.
834BLV FLAME RETARDANT EPOXY (PART B) & DIMÈRES D'ACIDES GRAS EN C18 INSATURÉS, POLYMÉRISÉS AVEC DES ACIDES GRAS DE TALLÖL ET LA N,N'-BIS(2-AMINOÉTHYL)ÉTHANE-1,2-DIAMINE & TRIENTINE & 3,6,9-TRIAZAUNDÉCAMÉTHYLÈNEDIAMINE; TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE	Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.
834BLV FLAME RETARDANT EPOXY (PART B) & SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), FRACTION AROMATIQUE	Pour les triméthylbenzènes : L absorption de 1,2,4-triméthylbenzène se produit en cas d'exposition par ingestion, inhalation ou contact cutané. Sur le lieu de travail, l inhalation et le contact cutané constituent les voies d absorption les plus importantes : les effets toxiques sur tout l

LÉGÈRE; NAPHTA À BAS POINT D'ÉBULLITION - NON SPÉCIFIÉ; [COMBINAISON COMPLEXE D'HYDROCARBURES OBTENUE PAR DISTILLATION DE PRODUITS AROMATIQUES. SE COMPOSE PRINCIPALEMENT D'HYDROCARBURES COMPORTANT MAJORITAIREMENT ENTRE 8 ET 10 ATOMES DE CARBONE (C8-C10) ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE 135 ET 210 OC (ENTRE 275 ET 410O F).]	organisme à partir d une absorption cutanée ont peu de chance de se produire car l irritation cutanée provoquée par le produit chimique entraîne généralement une élimination rapide. La substance est liposoluble et peut s accumuler dans les tissus graisseux. La substance s attache également aux globules rouges dans la circulation sanguine. Elle est éliminée du corps par l expiration et l urine. **Toxicité aiguë :** Un contact direct avec du 1,2,4-triméthylbenzène liquide est irritant pour la peau, et respirer les vapeurs est irritant pour les voies respiratoires et provoque une inflammation des poumons. L inhalation de fortes concentrations de la vapeur chimique provoque maux de tête, fatigue et somnolence. Chez l homme, le 1,2,4-triméthylbenzène liquide est irritant pour la peau et l inhalation de sa vapeur entraîne la pneumonie chimique. Un contact direct avec la peau entraîne la dilatation des vaisseaux sanguins, des rougeurs et des irritations. **Toxicité pour le système nerveux :** Le 1,2,4-triméthylbenzène provoque une dépression du système nerveux central. L exposition à des mélanges de solvants sur le lieu de travail contenant le produit chimique entraîne maux de tête, fatigue, nervosité et somnolence. **Toxicité chronique / subaiguë :** L exposition à long terme aux solvants contenant du 1,2,4-triméthylbenzène peut entraîner nervosité, tensions et inflammation des bronches. Les peintres qui ont travaillé pendants plusieurs années avec un solvant contenant 50% de 1,2,4-triméthylbenzène et 30% de 1,3,5-triméthylbenzène ont montré de la nervosité, des tensions et de l anxiété, des bronchites asthmatiques, de l anémie et des modifications dans la coagulation du sang : les effets sur le système sanguin pourraient avoir été causés par des traces de quantités de benzène. Les tests sur animaux ont montré que l inhalation de triméthylbenzènes pouvait altérer la formule sanguine, avec réduction des lymphocytes et augmentation des polynucléaires. **Toxicité génétique :** Les tests sur animaux ne montrent pas que la fraction C9 provoque des mutations ou des aberrations chromosomiques. **Reprotoxicité / Toxicité pour le développement prénatal :** Les essais sur animaux montrent que la fraction C9 du 1,2,4-triméthylbenzène entraîne de la reprotoxicité.
834BLV FLAME RETARDANT EPOXY (PART B) & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE	Pour les éthers de propylène glycol (EPG) : Les éthers de propylène glycol courants sont notamment le butyl propylène glycol (BPG), le dipropylène glycol n-butyl éther (DPGnBE), l'acétate de dipropylène glycol méthyl éther (DPGMEA) et le méthyl éthoxy propanol (TPGME). Des tests sur une grande variété d éthers de propylène glycol ont montré que les éthers dérivés du propylène glycol sont moins toxiques que d autres éthers de la famille éthylénique. Les toxicités courantes associées aux éthers de la famille éthylique ayant un poids moléculaire faible, telles que des effets adverses sur les organes reproductifs, l embryon et le foetus en développement, le sang ou le thymus ne sont pas observées auprès des éthers de propylène glycol de type commercial. Dans la famille éthylénique, le métabolisme du groupe terminal hydroxyle produit de l acide alkoxy-acétique. Les toxicités pour la reproduction et le développement prénatal des dérivés de la famille éthylénique ayant un poids moléculaire faible sont principalement dues à la formation d acides méthoxyacétiques et éthoxyacétiques. Les éthers à longue chaîne de la famille éthylénique ne sont pas associés à la toxicité pour la reproduction mais peuvent causer de l hémolyse chez des individus sensibles, également par la formation d'acide alkoxy-acétique. L'isomère alpha prédominant de tous les EPG (qui est favorisé de manière thermodynamique pendant la fabrication des EPG) est un alcool secondaire incapable de former de l'acide propionique. A l inverse, les isomères bêta sont capables de former des acides propioniques et ces derniers sont liés à des anomalies congénitales (et possiblement des effets hémolytiques). L isomère alpha constitue plus de 90% du mélange d isomères dans le produit commercial et les EPG y démontrent donc une toxicité relativement faible. L un des principaux métabolites des éthers de propylène glycol est le propylène glycol qui est d une faible toxicité et est complètement métabolisé par l organisme. Comme classe, les EPG présentent une faible toxicité aiguë par ingestion, exposition cutanée et inhalation. Le BPG et le TPGME sont modérément irritants pour les yeux, selon les tests sur animaux, tandis que les autres membres de cette catégorie ne provoquent aucune, voire qu une faible, irritation des yeux. Aucun ne produit une sensibilisation cutanée. Les tests sur animaux montrent qu'un dosage répété produit quelques effets indésirables. Les tests sur animaux montrent également que les EPG ne produisent pas d effets sur la peau ou en matière de toxicité pour la reproduction. Les EPG disponibles dans le commerce n ont pas été reconnus comme provoquant des anomalies congénitales. L état de la recherche indique que les éthers de propylène glycol ne présente vraisemblablement aucune toxicité génétique.
ALUMINIUM HYDROXIDE & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE & CHARBON DE BOIS	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.
TRIENTINE & 3,6,9-TRIAZAUNDÉCAMÉTHYLÈNEDIAMINE; TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE	Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

toxicité aiguë		**Cancérogénicité**	
Irritation / corrosion		**reproducteur**	
Lésions oculaires graves / irritation		**STOT - exposition unique**	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		**STOT - exposition répétée**	
Mutagénéïté		**risque d'aspiration**	

Légende: *– Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification*
– Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

834BLV FLAME RETARDANT EPOXY (PART B)

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source

Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
NOEC(ECx)	96h	Poisson	5mg/l	2
LC50	96h	Poisson	7.07mg/l	2
EC50	48h	crustacés	7.07mg/l	2

ALUMINIUM HYDROXIDE

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>100mg/l	1
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.0169mg/l	2
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.0054mg/l	2
LC50	96h	Poisson	0.57mg/l	2
EC50	48h	crustacés	>0.065mg/l	4

POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	3.57mg/l	2
LC50	96h	Poisson	70mg/l	4
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>97.1mg/l	2
EC50	48h	crustacés	90.89mg/l	4

trientine

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
ErC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	2.5mg/l	1
BCF	1008h	Poisson	<0.5	7
LC50	96h	Poisson	180mg/l	1
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	2.5mg/l	1
EC50	48h	crustacés	31.1mg/l	1
EC10(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.67mg/l	1
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	3.7mg/l	4

3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	2.1mg/l	1
EC50	48h	crustacés	24.1mg/l	1
NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.5mg/l	1

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
LC50	96h	Poisson	100mg/l	1
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	2
EC50	48h	crustacés	373mg/l	2
NOEC(ECx)	336h	Poisson	47.5mg/l	2
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	2

CHARBON DE BOIS

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
LC50	96h	Poisson	>100mg/l	2
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.2mg/l	2
EC50	48h	crustacés	33.076-41.968mg/l	4
NOEC(ECx)	24h	crustacés	3200mg/l	1

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
NOEC(ECx)	3072h	Poisson	1mg/l	1
LC50	96h	Poisson	2.2mg/l	4
NOEC(ECx)	720h	Poisson	0.02mg/l	2
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.277mg/l	2
LC50	96h	Poisson	0.14mg/l	2

dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	
caprolactone, ethoxylated polyphosphates	

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	1mg/l	1
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	19mg/l	1
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	64mg/l	2
EC50	48h	crustacés	6.14mg/l	1

Légende: *Extrait de 1. Donnees de toxicite de IUCLID 2. Substances enregistrees par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicite aquatique 4. Base de donnees ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Donnees de toxicite aquatique 5. Donnees d'evaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Donnees de bioconcentration 7. METI (Japon) - Donnees de bioconcentration*

Sur la base des preuves disponibles concernant soit la toxicité, la persistance, le potentiel à l accumulation et ou le comportement et le futur environnemental observé, le produit peut présenter un danger, immédiat ou à long terme et/ou retardé, à la structure et/ou au fonctionnement des écosystèmes naturels.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
NE PAS PERMETTRE au produit d entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l eau durant le nettoyage ou l élimination de l équipement de nettoyage.
Les déchets résultants de l utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.
L'ammoniac est persistant dans l'air alors que, dans l'eau, il se bio-dégrade rapidement en nitrate, produisant une forte demande en oxygène. L'ammoniac est fortement absorbé par les sols. L'ammoniac est non-persistant dans l'eau (demi-vie de 2 jours) et est modérément toxique pour les poissons sous une température et des conditions de pH normales. L'ammoniac est nocif pour la vie aquatique en faible concentration mais ne se concentre pas dans la chaîne alimentaire.
Standards de l'Eau Potable:
0.5 mg/l (ANG. max.)
1.5 mg/l (Niveaux WHO)
Directives pour les sols non disponibles.
Standards pour la Qualité de l'Air non disponibles.
Les problèmes principaux d'une contamination de l'environnement au phosphate conduisent à des processus d'eutrophisation des lacs et mares. Le phosphore est un élément nutritionnel essentiel pour les plantes et est généralement le nutriment limitant pour l'algue bleu-vert. Un lac subissant une eutrophisation présente une croissance rapide de l'algue à sa surface. L'algue planctonique provoque une turbidité et des films flottants. L'algue des côtes provoque une turbidité repoussante de l'eau, des films et des dégâts aux roseaux. Un affaiblissement de cette algue provoque une diminution d'oxygène dans les fonds et près des côtes. Le processus s'auto perpétue car les conditions anoxiques à l'interface sédiment/eau engendrent la création de plus de phosphate absorbé à partir de sédiments. La croissance de l'algue produit des effets indésirables sur le traitement de l'eau à rendre potable, sur les poissonneries et sur l'utilisation des lacs dans un cadre récréatif.
L'aluminium apparaît dans l'environnement sous forme de silicates, d'oxydes et d'hydroxydes, combiné avec d'autres éléments tels que le sodium, la fluorine et les complexes d'arsenic avec des matières organiques.
Une acidification des sols libère l'aluminium sous forme de solution transportable. La concentration d'aluminium dans les pluies acides engendre que l'aluminium devient disponible pour une absorption par les plantes.
Standards de l'Eau Potable:
aluminium: 200 ug/l (ANG. max.)
200 ug/l (WHO directive)
chlorure: 400 mg/l (ANG. max.)
250 mg/l (WHO directive)
fluorure: 1.5 mg/l (ANG. max.)
1.5 mg/l (WHO directive)
nitrate: 50 mg/l ANG. max.)
50 mg/l (WHO directive)
sulfate: 250 mg/l (ANG. max.)
Directives pour les sols non disponibles.
Standards pour la Qualité de l'Air non disponibles.
Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
trientine	BAS	BAS
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine	BAS	BAS
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	BAS (La demi-vie = 56 journées)	BAS (La demi-vie = 1.7 journées)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
trientine	BAS (BCF = 5)
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine	BAS (LogKOW = -3.1604)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	BAS (BCF = 2)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	BAS (BCF = 159)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
trientine	BAS (KOC = 309.9)
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine	BAS (KOC = 1098)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	HAUT (KOC = 1)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT			
vPvB			

Critères PBT remplies?	non
vPvB	non

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage

Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.
Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible.

Autrement:

Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.
Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit.

Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.

Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

La réduction,
La réutilisation
Le recyclage
L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.

	Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. Recycler autant que possible. Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter une Autorité de gestion des déchets locale ou régionale pour un traitement dans le cas ou aucun traitement ni facilité d'entreposage n'ont pu être identifiés. Traiter et neutraliser dans une usine de traitement approuvée. Le traitement doit comprendre: une neutralisation avec un acide dilué adapté suivi par : un enfouissement dans un lieu approuvé ou une incinération dans un appareil approuvé (après un ajout de produit combustible adéquat). Décontaminer les containers vides. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	Quantité limitée: 834BLV-450ML, 834BLV-3L
	Tailles supérieures à 5L: 834BLV-60L

Transport par terre (ADR-RID)

14.1. **Numéro ONU ou numéro d'identification**	2735
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (contient trientine); AMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (contient trientine)
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	classe: 8 Risque Secondaire: Sans Objet
14.4. **Groupe d'emballage**	II
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Environnement dangereux
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Identification du risque (Kemler): 80 Code de classification: C7 Etiquette de danger: 8 Dispositions particulières: 274 quantité limitée: 1 L Code tunnel de restriction: 2 (E)

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. **Numéro ONU**	2735
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (contient trientine); POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (contient trientine)
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe ICAO/IATA: 8 Sous-risque ICAO/IATA: Sans Objet Code ERG: 8L
14.4. **Groupe d'emballage**	II
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Environnement dangereux
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Dispositions particulières: A3 A803 Instructions d'emballage pour cargo uniquement: 855 Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement: 30 L Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers: 851 Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: 1 L

Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y840
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	0.5 L

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. **Numéro ONU**	2735
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (contient trientine); POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (contient trientine)
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe IMDG: 8 IMDG Sous-risque: Sans Objet
14.4. **Groupe d'emballage**	II
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Polluant marin
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	N° EMS: F-A, S-B Dispositions particulières: 274 Quantités limitées: 1 L

Le transport fluvial (ADN)

14.1. **Numéro ONU**	2735
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (contient trientine); AMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (contient trientine)
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	8 Sans Objet
14.4. **Groupe d'emballage**	II
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Environnement dangereux
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Code de classification: C7 Dispositions particulières: 274 Quantités Limitées: 1 L Équipement requis: PP, EP Feu cônes nombre: 0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Pas Disponible
ALUMINIUM HYDROXIDE	Pas Disponible
POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM	Pas Disponible
trientine	Pas Disponible
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible
CHARBON DE BOIS	Pas Disponible
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et	Pas Disponible

Nom du produit	Grouper
dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	
caprolactone, ethoxylated polyphosphates	Pas Disponible
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Pas Disponible
ALUMINIUM HYDROXIDE	Pas Disponible
POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM	Pas Disponible
trientine	Pas Disponible
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible
CHARBON DE BOIS	Pas Disponible
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	Pas Disponible
caprolactone, ethoxylated polyphosphates	Pas Disponible
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

ALUMINIUM HYDROXIDE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP)

Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

trientine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 6) Toxiques pour la reproduction : Catégorie 1 B

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

CHARBON DE BOIS Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérogène pour l'homme

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Liste européenne des substances chimiques notifiées - ELINCS - 6ème publication - COM (2003) 642 du 29.10.2003

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP)

Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogéne

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 2) Cancérogènes : Catégorie 1 B

Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

caprolactone, ethoxylated polyphosphates Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Sans Objet

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).] Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogéne

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 2) Cancérogènes : Catégorie 1 B

Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Non (caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Canada - DSL	Non (caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Canada - NDSL	Non (Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine; ALUMINIUM HYDROXIDE; POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM; trientine; 3,6,9-triazaundécaméthylènediamine; tétraéthylènepentamine; CHARBON DE BOIS; Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]; caprolactone, ethoxylated polyphosphates; Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).])
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Japon - ENCS	Non (Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine; POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM; caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Non (caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
É.-U.A. - TSCA	Non (caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM; caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine; caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Légende:	*Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire* *Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.*

SECTION 16 Autres informations

date de révision	14/06/2023
date initiale	14/06/2023

Codes pleine de risques de texte et de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H350	Peut provoquer le cancer .
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.
Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :
EN 166 - Protection individuelle des yeux
EN 340 - Vêtements de protection
EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
IARC: Centre international de recherche sur le cancer
ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
STEL: Limite d'exposition à court terme
TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire。
IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
ES: Norme d'exposition
OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
TLV: valeur limite du seuil
LOD: Limite de détection
OTV: Valeur seuil de l'odeur
BCF: Facteurs de bioconcentration
BEI: Indice d'exposition biologique
AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
DSL: Liste des substances domestiques
NDSL: Liste des substances non domestiques
IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
NLP: Non plus des polymères
ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
INSQ: Inventaire national des substances chimiques
NCI: Inventaire national des produits chimiques
FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1C, H314	Jugement d'expert
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2, H411	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H317	Méthode de calcul
, EUH210	Jugement d'expert